

PROJET MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE EXPLICATIVE

Les adaptations et ajustements réglementaires souhaités par la collectivité permettent de répondre à un besoin de mise en cohérence du document d'urbanisme.

A / Modification de la zone située au lieu-dit « Planchamp » à ALBANNE

Il s'agit de classer en zone Uaz la parcelle, située au village d'Albanne, cadastrée section H n° 1379 au lieu-dit « Planchamp ». Actuellement, elle est zonée en Udl2z jouxtant la zone Uaz. Dans la zone Udl2z, il est exigé un recul de 5 mètres par rapport à l'emprise du domaine public.

En plaçant cette zone en Uaz, le recul ne serait plus de 4 mètres par rapport à l'axe du domaine public. La Commune désire profiter de ces dispositions pour construire un lot de 3 garages communaux afin de loger, dans un proche avenir, du matériel de déneigement.

B / Modification de la zone dite « des jardins » à MONTRICHER

La Commune souhaite améliorer la constructibilité de la zone dite « des jardins ».

Cette zone est classée en Ud et Udz. Le morcellement assez exceptionnel rend toute initiative individuelle extrêmement difficile, voire impossible.

Un aménagement rationnel du secteur permettrait l'implantation d'un maximum de constructions. Le classement en AUd nous semble être la solution la mieux adaptée.

C'est dans cette optique que nous soumettons à l'enquête publique la création d'une zone AUd conformément au plan ci-joint.

Les ajustements envisagés ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable ne réduisant pas d'espaces naturels au profit des zones constructibles et ne comportant pas de graves risques de nuisance. La procédure de modification apparaît comme étant la procédure adaptée.

COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE (73870)

PROJET DE MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
approuvé le 04 février 2005



ALBANNE - Lieu-dit « Planchamp »

Parcelle cadastrée section H n° 1379



Projet de modification en Uaz



